

L'Internationale du Bâtiment

Le Congrès extraordinaire du Bâtiment, qui se tiendra à Lyon les 13 et 14 novembre, aura à se situer sur la question de l'organisation d'une Fédération Internationale du Bâtiment à principes syndicalistes révolutionnaires, fédéralistes et anti-étatistes.

À cet effet, nous croyons utile de donner la lettre d'invitation envoyée par la Commission Provisoire, chargée de convoquer une Conférence Internationale des Fédérations du Bâtiment de divers pays, ainsi que le projet des statuts d'une Internationale du Bâtiment et l'ordre du jour de la Conférence Internationale. De cette façon, les Syndicats du Bâtiment pourront en prendre connaissance au préalable, et pourront mandater leurs délégués en pleine connaissance de cause.

[|**Aux organisation syndicalistes**

du Bâtiment de tous les pays !|]

Camarades,

Depuis plusieurs années déjà que les ouvriers syndicalistes révolutionnaires du Bâtiment avaient tenté de s'unir internationalement de façon à pouvoir mener avec plus de succès la lutte contre l'exploitation mondiale.

C'est justement nous, les syndicalistes du Bâtiment, qui appartenons dans tous les pays à l'avant-garde de la classe ouvrière organisée. D'autant plus est-ce à notre propre honte de n'avoir pas encore mis en pratique les idées de l'émancipation internationale de la classe ouvrière. Il est vrai que plusieurs rencontres internationales s'étaient déjà tenues entre ouvriers du Bâtiment, mais malgré les décisions prises pour l'organisation d'un travail en commun, rien n'a été réalisé jusqu'aujourd'hui.

Camarades,

Il faut que cela change. Le deuxième Congrès de l'A.I.T., tenu à Amsterdam, a décidé de créer des Secrétariats Industriels. Le Plénum de l'A.I.T. tenu en mai a chargé la Fédération du Bâtiment de l'Allemagne (F.A.U.D.) et la Fédération Syndicaliste du Bâtiment de la Hollande, de préparer les bases d'une Fédération Internationale du Bâtiment.

D'accord avec nos camarades hollandais, une Commission provisoire a été nommée par nos deux Fédérations ; elle a déjà commencé ses travaux et, à une première réunion de la Commission tenue à Düsseldorf les 3 et 4 juillet, il fut décidé de convoquer par un appel adressé à toutes les organisations syndicalistes du Bâtiment de tous les pays une Conférence Internationale dont le but serait de créer la Fédération Internationale, d'élaborer ses statuts et de fixer le siège du Secrétariat, le taux des cotisations, etc.

La Commission provisoire vous invite, par la présente à participer à cette Conférence qui se tiendra aux lieu et date qui seront fixés ultérieurement.

La Commission a déjà élaboré un projet de statuts et un ordre du jour provisoire de la Conférence. Les deux documents sont ci-inclus pour être portés à la connaissance de votre Fédération qui les prendra en urgente considération. Nous vous prions de vouloir bien notifier le Secrétariat Provisoire de votre acceptation ou des amendements que vous voudriez y introduire.

Nous espérons camarades que, comme nous, vous vous rendez compte de la grande importance que doit avoir pour nous tous la réalisation d'une liaison internationale plus étroite entre les organisations syndicalistes du Bâtiment.

Aujourd'hui surtout, quand la réaction mondiale capitaliste, militariste et fasciste opprime plus que jamais les masses ouvrières ; quand elle a atteint un point de culmination de

l'exploitation ouvrière jamais encore connu ; quand la classe dominante mène internationalement avec une férocité éhontée sa campagne pour la diminution des salaires et la péjoration des conditions de travail ; quand des syndicats réformistes cherchent de plus en plus, au moyen de contrats et de collaboration avec le patronat, à éloigner les ouvriers de l'action directe révolutionnaire plus que jamais nécessaire ; quand les syndicats communistes sont entièrement à la remorque du doctrinarisme politique du Parti Communiste ; c'est aujourd'hui que nous, syndicalistes révolutionnaires, devons serrer plus étroitement que jamais, nationalement, ainsi qu'internationalement, les rangs de nos organisations professionnelles et industrielles. Ce n'est qu'alors que nous pourrons opposer à la réaction capitaliste et à l'action néfaste des syndicats réformistes, notre phalange syndicaliste révolutionnaire étroitement unie.

Camarades ! En avant pour le Syndicalisme Révolutionnaire !

Unissons nos organisations dans la Fédération Syndicaliste Internationale des Travailleurs du Bâtiment !

[/La Commission Provisoire :

Robert Buth (pour la Fédération du Bâtiment de l'Allemagne) ;

B. Lansink Jr (pour la Fédération du Bâtiment de la Hollande)./]

[|

Projet de statuts de la Fédération Internationale du Bâtiment

|]

I. Principes

La Fédération Internationale du Bâtiment se place sur le terrain du syndicalisme révolutionnaire de lutte internationale de classes, tel qu'il est énoncé dans la déclaration de principes de l'A.I.T.

Dans la réalisation de son but, la Fédération se tiendra en contact le plus étroit avec l'A.I.T.

II. Nom de la Fédération Internationale

La Fédération portera le nom de Fédération Syndicaliste Internationale du Bâtiment (F.I.B.).

III. Buts et attributs de la F.I.B.

1° Les organisations adhérentes à la F.I.B. luttent, en accord, avec les décisions de l'A.I.T., pour la journée de 6 heures et pour l'amélioration des salaires et des conditions de travail ;

2° Les organisations adhérentes auront pour devoir de cultiver des relations assidues avec la F.I.B. au moyen d'un échange de vues mutuel sur les conditions économiques dans l'industrie du Bâtiment, et de renforcer les organisations existantes, ou d'en créer de nouvelles, basées sur la destruction du capitalisme et de l'État ;

3° En cas de luttes de salaires et de chômage, les organisations de la F.I.B. prendront toutes les mesures pour empêcher l'entrée de matériaux ou de main-d'œuvre au pays où le conflit a éclaté ;

4° Le but principal de la F.I.B. est de propager dans tous les pays et, en particulier parmi les ouvriers du Bâtiment, les

idées du syndicalisme révolutionnaire, approfondissant par là l'idée de la solidarité internationale de façon à pouvoir gérer l'industrie du Bâtiment par la classe ouvrière occupée dans cette industrie au moment de la révolution sociale qui balayera le système capitaliste de nos temps.

Ce sera aussi le devoir de la F.I.B. d'obtenir la documentation sur les conditions de travail dans l'industrie du Bâtiment des divers pays et de mettre cette documentation à la disposition de toutes les organisations adhérentes, de réagir contre l'intrusion d'éléments politiques et de parti dans les organisations et de lutter énergiquement contre toute tentative de subordination à un parti politique quelconque.

La F.I.B. ne peut s'ingérer dans l'activité d'une des organisations y adhérant que si celle-ci fait appel à elle ou quand elle agit contre les statuts de la F.I.B.

IV. Conditions d'admission

Peut être admise comme membre de la F.I.B. toute organisation du Bâtiment qui, par l'intermédiaire de sa centrale nationale, est affiliée à l'A.I.T.

En cas où une organisation du Bâtiment d'un pays où il n'existe pas de section nationale de l'A.I.T. désirerait adhérer à la F.I.B., une telle admission ne pourrait être consommée que par décision d'une Conférence de la F.I.B. De même pour les minorités organisées au sein d'organisations du Bâtiment affiliées à une autre Internationale.

Conférences internationales

Les Conférences Internationales seront, autant que possible, convoquées simultanément et dans la même ville que les Congrès Internationaux de l'A.I.T. (c'est-à-dire une fois tous les deux ans).

Les décisions des Conférences sont obligatoires pour toutes les organisations adhérentes. Les décisions des Congrès de l'A.I.T. donnent les directives générales. Le mode de votation est fixé chaque fois par la Conférence elle-même.

Les organisations adhérentes doivent envoyer leurs propositions pour l'ordre du jour de la Conférence six mois avant la tenue de celle-ci.

VI. Organe administratif

Pour coordonner l'activité de la F.I.B. et pour exécuter les décisions des Conférences Internationales, un Bureau sera élu. Ce Bureau sera composé d'un membre de chaque organisation adhérente à voix délibérative. Ne pourra être membre du Bureau quiconque remplit des fonctions politiques ou de parti. Un secrétariat de trois membres est élu par chaque Conférence qui décide aussi de son siège.

VII. Transfert International

Tout membre de l'A.I.T. peut, en tant qu'il appartient à une organisation affiliée à la F.I.B., devenir membre de toute organisation adhérente à la F.I.B. Sans avoir à payer les droits d'entrée ; il y jouit de tous les droits pourvu qu'il ait rempli toutes les obligations envers son Organisation.

VIII. Publications

Le Secrétariat fait parvenir toute la documentation portant un caractère international aux organisations adhérentes. Celles-ci auront le devoir de porter les faits à la connaissance de leurs membres en les publiant dans leurs organes corporatifs.

IX. Finances

Pour suppléer aux dépenses du Secrétariat, chaque organisation adhérente payera une cotisation trimestrielle égale à % du total des sommes reçues par chaque organisation à titre de cotisation.

X. Commission de contrôle

La Conférence élit une Commission de Contrôle et de Révision dont le but est de vérifier la façon dont les sommes, à la disposition du Bureau, sont dépensées par lui, et d'en faire un rapport détaillé à la Conférence Internationale.

Ordre du jour de la Conférence Internationale

1. Élection du Bureau de la Conférence ;
2. Élection de la Commission de Vérification des Mandats ;
3. Rapport de la Commission Provisoire ;
4. Rapport des délégués sur la situation dans les divers pays ;
5. Constitution de la Fédération Internationale du Bâtiment ;
6. Statuts de la F.I.B. ;
7. Élection du Secrétariat International.

La Commission Provisoire prie en même temps les différentes Fédérations du Bâtiment de vouloir bien répondre au questionnaire suivant :

1. Nom de votre organisation ;
2. Êtes-vous prêts à participer à une Conférence Syndicaliste Internationale du Bâtiment ?
3. Combien de membres possède votre organisation ?
4. Depuis quand existe votre organisation ?
5. Existe-t-il d'autres organisations du Bâtiment dans

votre pays ?

6. Quels sont les effectifs de ces organisations ?
7. Quel est le salaire réel (par heure) ?
8. Le travail par pièce existe-t-il ?
9. Les salaires des ouvriers du Bâtiment sont-ils plus élevés que ceux des ouvriers des autres industries ?
10. Durée de la journée de travail (8 heures) ?
11. Existe-t-il un chômage dans l'industrie du Bâtiment de votre pays ?